

Capitaine 200 - Voile

Titre(s) visé(s)

- Attestations de formation menant au diplôme et brevet de «capitaine 200 voile».
- Titre polyvalent de Niveau IV.

Texte(s) de référence

- Arrêté du **20 août 2015**, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200.
- Arrêté du **20 août 2015**, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 voile.
- **Annexe II et III (modifiée)** de l'arrêté du 20 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation du diplôme de capitaine 200.
- **Annexe II et III** de l'arrêté du 20 août 2015, modifié, fixant le programme de formation et d'évaluation du module voile.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

- Le brevet de capitaine 200 voile permet d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel et de direction conformément aux prérogatives qui lui sont associées :
 - *Officier Chef de Quart Passerelle (OCQP), second capitaine et capitaine sur navires de commerce et sur d'une jauge brute inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes.*
 - *OCQP, second capitaine et de capitaine sur navires à voile armés à la plaisance professionnelle sur des navires de jauge brute inférieure à 200.*
 - *Officier Chef de Quart Machine, second mécanicien, chef mécanicien sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 Kw.*
 - *Fonctions sur des navires armés aux cultures marines de moins de 24 mètres (conduite de navire, patron de navire).*
- Préparer le/la stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il/elle devra accomplir et auxquelles il/elle devra faire face dans l'exercice de son futur métier de capitaine 200 voile sur des unités armées à la plaisance professionnelle dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- Toute personne désireuse de travailler dans le secteur de la plaisance professionnelle, ayant satisfait au préalable à un test de sélection pour l'admission au module voile, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale, étant titulaire d'un certificat de matelot pont, certificat de matelot de quart passerelle ou certificat de marin qualifié pont délivré conformément à l'arrêté du 18/08/2015 ou titulaire d'un diplôme ou titre reconnu dans le tableau 2 de l'annexe 1 de l'arrêté du 20 août 2015 relatif au C.200 ou du tableau 2 de l'annexe 1 de l'arrêté du 20 août 2015 relatif au C.200 voile et ayant effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.
- Être admis.e et satisfaire aux épreuves du test de sélection du module voile.
- Suivre ou avoir suivi la formation menant au diplôme et brevet de capitaine 200 ou être titulaire du diplôme (selon arr. 20/08/2015) ou être titulaire d'un autre diplôme reconnu (cf.Tab.2, annexe 1, arr. 2015 ref. C. 200 ou Tab.1, annexe 1, arr. 2015 ref. brevet de C. 200 voile).

Intervenant(s)(es)

- Formateurs, formatrices pour adultes du CEFCM.

Coût, horaires, dates et sites de formation

- Nous consulter.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...) Financement

- Pour se voir délivrer le **brevet de capitaine 200 voile**, le candidat e doit :
- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié, indépendant, etc.)
- Être titulaire du diplôme de C.200 (arr. 2015) ou autre titre reconnu (cf. Tab. 2, annexe 1, arr. 2015 ref. brevet de C.200 , Tab. 1, annexe 1, arr. 2015 ref. brevet de C.200 Voile).
- Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide.
- Être titulaire, à minima d'un Enseignement Médical de niveau I et d'un C.R.O. , valides.
- Être titulaire des attestations SBNP 1, 2, 3 (sécurité à bord des navires à passagers).
- Avoir effectué un service en mer de 12 mois, à minima.

Durée, modalités, effectifs par session

- **920 heures (maximum).**
- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel.
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercice, simulations, formation pratique embarquée ...).

Programme de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION CAPITAINE 200 VOILE

Contenus	Sous-modules - Ma
Module P.1.1 Navigation	Navigation (90h), Stage Radar (18h), Météorologie (12h), F (3h30), Manœuvre (12h), Anglais SMCP (36h)
Module p.2.1 Manutent°, Arrimage ...	Description et construction (8h), Stabilité (8h), Sécurité (8h)
Md. M.1.1 Machines Marines	Moteurs Diesel et à allumage commandé (21h), Moteurs ho (3h)
Md. M.1.2 Electricité	Lois générales de l'électricité (15h), Electricité de bord (18h)
Md. N.P.1 National Pont	Environnement réglementaire
Module voile	Propulsion vélique (60h), F° pratique embarquée (120h), C météo (15 h), Gestion d'une navigation commerciale (20h), Certificat Général d'opérateur (70h), Enseignement médica passagers (SBNP 1, 3, 4) (17h30), Recyclage TIS (8h), Re
Modules STCW spécifiques et complémentaires	Certificat Général d'opérateur (70h), Enseignement médica passagers (SBNP 1, 3, 4) (17h30), Recyclage TIS (8h), Re (5h), C.A.E.E.R.S. (30h)
Evaluations	Culture de l'égalité H/F (3h30), Service Social Maritime (3h) 9 CCF – contrôles en cours de formation (modulaires) : 12h 7 Epreuves finales modulaires (écrites et orales et pratique)
Autres	Accompagnement et encadrement de la formation
	TOTAL maximum

*Les heures CCF sont comprises dans les heures référentiel et ne sont donc pas à ajouter.

**Cette durée de formation peut être revue à la baisse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e).